Lien entre labos et experts : le Sénat lutte contre les conflits d'intérêt

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-10-05 20:20:12 - Vu sur pharmacie.ma

Pour avoir plus de transparence dans les liens d'intérêt entre laboratoires pharmaceutiques et les autres acteurs du monde de santé, en particulier les experts, le Sénat français a imposé la publication individuelle de chaque contrat et non plus, comme actuellement, le montant total de l'ensemble des contrats. "La loi doit imposer sans aucune ambiguïté la publication individuelle du montant de chaque contrat", a souligné l'auteur d'un amendement en ce sens, Claude Malhuret (Les Républicains, LR), soulignant que ces données étaient déjà transmises dans le cadre de la loi anti-cadeaux.

"J'ai le plus grand respect pour les chercheurs, les vrais, ceux qui en général ne roulent pas sur l'or mais travaillent, à l'ombre, dans leur laboratoire", a précisé le sénateur de l'Allier. "Ceux qui, en revanche, signent jusqu'à trente contrats par an avec l'industrie pharmaceutique, alors qu'il faut six mois à un an pour réaliser des essais cliniques, ceux-là oui, je les qualifie de baudets à contrats et à conflits d'intérêts, et je déplore qu'ils envahissent les commissions, agences et hautes autorités", a-t-il ajouté. De son côté, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a fait adopter un amendement qui renforce la réglementation anti-cadeaux en l'étendant à tous les produits de santé et à l'ensemble des agents de l'administration en charge des politiques de santé.